

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 20 juin 2018 à 19 h 00

Date de Convocation : 13 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents : 13

AVARGUES Marcel, BREMOND-DICK Caroline, CHIBOUT Nadia, DARGER Y Viviane, DUMESTE Mireille, FAURE Jeannine MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien ;

Excusés représentés : AUGIER Céline ;

Excusés : RAVAUTE Daniel;

Procurations: d'AUGIER Céline à CHIBOUT Nadia ;

M. PEYRON Jean-Pierre a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2018

DELIBERATIONS

1. Acquisition de terrains / succession Charpin.

Suite au décès de Madame Charpin, la Direction Générale des Finances Publiques, en charge de la succession, propose à la commune de racheter l'ensemble des parcelles de la défunte pour un montant de 9 121,50 €.

Des négociations sont en cours pour n'acquérir qu'une partie des parcelles, mais le conseil préfère acheter l'ensemble des parcelles.

Mme le Maire précise que les crédits sont par ailleurs inscrits au BP 2018.

Approbation à l'unanimité (13 voix + 1 procuration pour)

2. Règlement Européen Général sur la protection des données personnelles (RGPD)/Désignation d'un délégué de la protection des données.

A compter du 25 mai 2018, les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales, unifie la protection des données. Pour mettre en place ce règlement dans la commune, il est nécessaire de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD. Mme le Maire propose Fabien Uhring pour cette mission.

Approbation à l'unanimité (13 voix + 1 procuration pour)

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 20 juin 2018 à 19 h 00

3. Acceptation d'un don d'un administré pour la restauration de l'église Saint Hilaire.

Mme le Maire donne lecture du courrier de Madame Brigitte Amourier qui souhaite donner à la commune une somme de 30 000 € ou plus pour permettre des travaux de restauration de la chapelle latérale de l'église St Hilaire.

Un groupe de travail sera constitué pour étudier la teneur des travaux.

Elle demande au Conseil d'accepter ce don à affecter conformément à la volonté de la donatrice.

Approbation à l'unanimité (13 voix + 1 procuration pour)

4. Autorisation au Maire de signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée le dispositif de financement du ALSH mis en place par la CAF.

Il s'agit aujourd'hui de valider le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement qui permet à la commune d'obtenir des subventions de fonctionnement pour les prestations enfance jeunesse.

Approbation à l'unanimité (13 voix + 1 procuration pour)

5. Modification des statuts du Syndicat d'électrification Vauclusien.

La commune ayant déjà délibéré sur cette question, le point est retiré de l'ordre du jour.

6. Instauration d'une redevance pour l'enlèvement des encombrants.

Madame le Maire propose au Conseil d'instaurer une redevance pour l'enlèvement des encombrants dès lors qu'ils sont en nombre important. Les agents communaux mettront le camion à disposition du demandeur pour qu'il le charge et le mèneront ensuite à la déchèterie, cela pour un montant forfaitaire de 80 €.

Elle précise que le service gratuit d'enlèvement d'encombrants en petit nombre, sur rendez vous, est maintenu.

Approbation à l'unanimité (13 voix + 1 procuration pour)

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 20 juin 2018 à 19 h 00

**DECISIONS DU MAIRE,
INFORMATIONS AU CONSEIL
ET QUESTIONS DIVERSES**

- Décision du Maire de virer des crédits suite à l'annulation d'un titre de recettes sur un exercice antérieur : 1000 € virés du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 67 « charges exceptionnelles »
- Motion contre les expulsions locatives : Le conseil municipal vote pour cette motion après en avoir modifié le titre : « motion pour une politique plus offensive en matière de logement »
- Motion pour le nom de la Région : il n'y a plus lieu d'émettre un vœu puisque le Conseil régional vient de délibérer : notre région s'appellera dorénavant « Région Sud »
- Rencontre avec la Directrice de la Poste : installation d'un facteur guichetier. En principe, à partir de mi juillet, le bureau de poste sera ouvert le matin et le courrier distribué l'après midi.
- La subvention DETR, d'un montant de 43 680 € vient d'être accordée à la commune pour l'aménagement intérieur et extérieur de la nouvelle mairie, y compris le jardin d'enfant et la réhabilitation de l'ancienne mairie.
- La subvention Contrat de ruralité de 14 000 € devrait être accordée pour le projet d'équipement du stade.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h05.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 26 juin 2018.

Le Maire,
Mireille Dumeste

